

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

**Arrêté du 7 janvier 2014 portant nomination
au Conseil national des déchets**

NOR : DEVP1329240A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu les articles D. 541-1 à D. 541-6 du code de l'environnement relatifs au Conseil national des déchets ;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif,

Arrête :

Article 1^{er}

I. – SONT NOMMÉS MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES DÉCHETS

1. Collège de l'État

Représentants désignés par le ministre chargé de l'environnement

En tant que titulaires :

- le directeur général de la prévention des risques ou son représentant ;
- le commissaire général adjoint au développement durable ou son représentant.

En tant que suppléants :

- le chef du département politique de gestion des déchets de la direction générale de la prévention des risques ou son représentant ;
- le chef du bureau évaluation des politiques des risques, de l'eau et des déchets du commissariat général au développement durable ou son représentant.

Représentants désignés par le ministre chargé de l'intérieur

En tant que titulaire : le chef du bureau des services publics locaux de la direction générale des collectivités locales ou son représentant.

En tant que suppléant : le chef du bureau de la fiscalité locale de la direction générale des collectivités locales ou son représentant.

Représentants désignés par le ministre chargé de l'agriculture

En tant que titulaire : le chargé de mission déchets énergie biomasse du bureau de la stratégie environnementale et du changement climatique de la direction générale des politiques agricole, alimentaire et des territoires ou son représentant.

En tant que suppléant : le chargé de mission certification des exploitations du bureau de la stratégie environnementale et du changement climatique de la direction générale des politiques agricole, alimentaire et des territoires ou son représentant.

Représentants désignés par le ministre chargé de la santé

En tant que titulaire : le chef du bureau de l'environnement extérieur et des produits chimiques de la direction générale de la santé ou son représentant.

En tant que suppléant : le chargé de mission déchet du bureau de l'environnement extérieur et des produits chimiques de la direction générale de la santé ou son représentant.

Représentants désignés par le ministre chargé de la consommation

En tant que titulaire : le chef du bureau énergie, matières premières et travaux publics de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant.

En tant que suppléant : l'adjoint au chef du bureau énergie, matières premières et travaux publics de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant.

Représentants désignés par le ministre chargé de l'industrie

En tant que titulaire : le responsable de la mission pour le développement industriel durable de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services ou son représentant.

En tant que suppléant : le chargé de mission environnement déchets de la mission pour le développement industriel durable de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services ou son représentant.

2. Collège des élus locaux

Représentants désignés par l'Association des maires de France

En tant que titulaires :

M. Jean-Yves Menou, maire de Ploubezre.

M. Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier-sur-Mer.

En tant que suppléant :

M. Paul Deffontaine, conseiller municipal de Willems.

Représentants désignés par l'Assemblée des communautés de France

En tant que titulaire :

M. Patrice Yung, vice-président de l'Assemblée des communautés de France.

En tant que suppléant :

M. Antoine Chéreau, président de la communauté de communes Terres de Montaigu.

Représentants désignés par l'Association des maires des grandes villes de France

En tant que titulaire :

M. Mao Peninou, adjoint au maire de Paris.

En tant que suppléant :

M. Bernard Susini, adjoint au maire de Marseille.

Représentants désignés par l'Association des petites villes de France

En tant que titulaire :

M. Philippe Bodard, maire de Mûrs-Erigné.

En tant que suppléant :

M. Gérard Gouzes, maire de Marmande.

Représentants désignés par l'Association des régions de France

En tant que titulaire :

M. Michel Vampouille, vice-président du conseil régional d'Île-de-France.

En tant que suppléant :

M. Alain Chabrolle, conseiller régional de Rhône-Alpes.

Représentants désignés par l'Assemblée des départements de France

En tant que titulaires :

M. Gérard Miquel, président du conseil général du Lot.
Mme Fabienne Labrette-Ménager, vice-présidente du conseil général de la Sarthe.

En tant que suppléants :

M. Didier Arnal, président du conseil général du Val-d'Oise.
M. Thierry Sibieude, conseiller général du Val-d'Oise.

3. Collège des associations

Représentants d'associations nationales de consommateurs et d'usagers

En tant que titulaires :

M. Philippe Antoine, INDECOSA-CGT.
M. Bernard Casnin, Confédération générale du logement.
M. Alain Tostain, Association Force ouvrière consommateurs.

En tant que suppléants :

M. Michel Pillon, association Familles rurales.
M. Gilles Couvrard, Association études et consommation CFDT.
Mme Françoise Bas, Union nationale des associations familiales.

Représentants d'associations agréées de protection de l'environnement

En tant que titulaires :

Mme Pénélope Vincent-Sweet, France Nature environnement.
M. François Cosserat, Mouvement national de lutte pour l'environnement.
M. Claude Bascompte, Les Amis de la Terre.
Mme Flore Berlingen, CNIID.
M. Jacky Bonnemains, Robin des Bois.

En tant que suppléants :

M. Gaël Virlouvét, France Nature environnement.
M. Bernard Dailly, Mouvement national de lutte pour l'environnement.
M. Frédéric Lemerre, Les Amis de la Terre.
Mme Delphine Lévi-Alvarès, CNIID.
Mme Charlotte Nihart, Robin des Bois.

4. Collège des professionnels

Représentants des professionnels du secteur traitement et recyclage des déchets

En tant que titulaires :

M. Didier Imbert, FNADE.
M. Michel Valache, FNADE.
M. Pascal Sécula, FEDEREC.

En tant que suppléants :

M. Vincent Le Blan, FNADE.
M. Joël Séché, FNADE.
M. Igor Bilimoff, FEDEREC.

Représentants des producteurs et distributeurs

En tant que titulaires :

M. Michel Quatrevalet, MEDEF.
M. Philippe Joguet, MEDEF.
Mme Chantal Richardeau, CGPME.

En tant que suppléants :

M. Patrice Robichon, MEDEF.
Mme Élisabeth Bartharès, MEDEF.
M. Marc Madec, CPGME.

Représentants de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

En tant que titulaire :

M. Michel Masson.

En tant que suppléant :

M. Louis Cayeux.

*Représentants des sociétés ou organismes agréés
pour l'élimination des déchets issus de certains produits*

En tant que titulaires :

M. Éric Brac de la Perrière, Eco-Emballages.

M. Hervé Grimaud, Récyllum.

En tant que suppléants :

Mme Géraldine Poivert, Ecofolio.

M. Christophe Pautrat, ERP.

5. Collège des salariés

En tant que titulaires :

M. Georges Heriakian, FO.

M. Patrice Duquesnoy, CFTC.

M. Hervé Riolland, CFE-CGC.

M. Arnaud Faucon, CGT.

En tant que suppléants :

M. Jean-Luc Maurier, FO.

M. Christian Mounier, CFTC.

M. Robert Afif, CFE-CGC.

II. – SONT NOMMÉS PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DU CONSEIL NATIONAL DES DÉCHETS

Le président de l'ADEME ou son représentant.

Mme Michèle Attar, directeur général de Toit et Joie.

M. Nicolas Garnier, délégué général d'AMORCE.

M. Bertrand Bohain, délégué général du Cercle national du recyclage.

Mme Évelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle.

M. Jean-Jacques Cotel, député du Pas-de-Calais.

Article 2

Les membres et personnalités qualifiées précédemment cités sont nommés pour la durée de prorogation des dispositions réglementaires relatives au Conseil national des déchets fixée par le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif. Lorsqu'un membre cesse ses fonctions, notamment lorsqu'il perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé, son suppléant le remplace pour la durée du mandat restant à accomplir. Il est nommé un nouveau suppléant pour la durée du mandat restant à accomplir.

Article 3

Les fonctions des membres et personnalités qualifiées du Conseil national des déchets sont exercées à titre gratuit.

Article 4

M. Gérard Miquel est nommé président du Conseil national des déchets pour la durée de prorogation des dispositions réglementaires relatives au Conseil national des déchets fixée par le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif.

Article 5

L'arrêté du 8 septembre 2009 portant nomination au Conseil national des déchets est abrogé.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 7 janvier 2014.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de la prévention des risques,

P. BLANC